

# LE PRIX DU MEPRIS ?

Lors de la négociation sur les salaires en cette fin d'année 2007, toutes les organisations syndicales du Groupe affichaient des revendications réalistes destinées à combler une perte de pouvoir d'achat qu'elles estimaient à 8,80 % depuis 2001.

Tous les représentants syndicaux, sur la base des revendications SUD, affirmaient qu'il ne saurait y avoir dans nos entreprises de salaires inférieurs à 1 500 € nets par mois (versés 13 fois). Certains démontrant même, exemple à l'appui, que 1 600 € mensuels suffisaient à peine à couvrir les frais minimum indispensables à un quotidien décent mais sans excès. D'aucuns réclamaient des primes mirifiques.

Après cette unanimité affichée et revendiquée comment comprendre la signature par 2 organisations d'un accord aussi éloigné des prétentions qui étaient les leurs quelques semaines plus tôt ?

En effet, suite à cette signature, le 1<sup>er</sup> avril 2008, interviendra une augmentation de :

- ↳ 1,8 % sur les salaires annuels inférieurs à 30 000 € bruts,
- ↳ 1,2 % sur les salaires annuels compris entre 30 000 et 40 000 € bruts,
- ↳ 0,8 % au-delà de 40 000 €.

D'autre part, rappelons que l'augmentation des Rémunérations Annuelles

**A SUD, nous sommes persuadés qu'un minimum de résistance syndicale, dans le cadre d'une démarche unitaire animée par une réelle volonté de mobiliser les salarié(e)s, aurait permis d'obtenir davantage.**

**Pour gagner plus, il faut lutter plus !**

Paris, le 21 mars 2008

L'Exécutif National

J.Bonnard - M.Jeannin - J.L.Kerenflec'h

J.F.Largillière - B.Meyer - C.Perrin

S.Rodier - P.Saurin - S.Schaff

Minimales (sur une base de 13 mois) ne porte le niveau T1 qu'à 998 € et le niveau T2 à 1 128 € mensuels nets (estimation des charges à 25 %).

Même s'il est vrai que cette revalorisation est la plus importante depuis la mise en place en 2001 des R.A.M., ces niveaux restent notoirement insuffisants pour simplement satisfaire aux exigences de la vie courante.

Certes, tout ce qui est pris est pris !

Mais à la veille de l'application de l'accord signé par seulement 2 organisations syndicales, il n'est pas inutile de rappeler et de porter à la connaissance des salarié(e)s du Groupe **l'écart énorme entre les revendications exprimées et le faible niveau d'augmentation que ces deux organisations ont cautionné par leur signature.**

**Au regard des augmentations outrancières que se sont octroyés les patrons pour mener le réseau des caisses d'épargne dans la situation préoccupante dans laquelle il se trouve aujourd'hui (résultat de décisions hasardeuses et pour le moins risquées), les miettes jetées aux salarié(e)s ont quelque chose d'insultant et de méprisant !**

Union  
syndicale  
**Solidaires**



SUD Caisses d'Épargne – 35, Boulevard de Sébastopol 75001 PARIS

Tél. : 01 42 33 41 62 – [www.sudce.com](http://www.sudce.com) Contact : [sud.caisse-epargne@orange.fr](mailto:sud.caisse-epargne@orange.fr)